



## Programme de formation – Intra entreprise

### Transport Routier et Maritime de marchandises dangereuses 1.3 ADR-IMDG - 1 jour

#### Objectifs de la formation

- Savoir identifier les prescriptions réglementaires générales.
- Connaître les risques liés aux marchandises dangereuses.
- Être capable d'identifier les rôles, les fonctions et les responsabilités de chacun.

#### Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

#### Type de public

Intervenants du transport de marchandises dangereuses : expéditeurs, transporteurs, destinataires, chargeurs, emballeurs, déchargeurs.

#### Méthodes et Moyens pédagogiques

Formation théorique et réglementaire incluant des cas pratiques empruntés à l'activité de l'entreprise.

Formation en présentiel - Nombre de participants : 12 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version papier ou numérique).

Il devra être tenu à la disposition de SECURIDIS Solutions une salle adaptée au nombre de stagiaires, équipée d'un écran et d'un vidéoprojecteur.

Formation à distance - Nombre de stagiaires : 8 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version numérique).

Dans le cadre d'une formation à distance (visio), s'assurer que chaque participant ou groupe de participants dispose du matériel et de la connexion internet adéquats.

#### Profil de nos formateurs

Formation animée par des spécialistes des matières abordées, titulaires du certificat de CSTMD renouvelé selon la périodicité réglementaire.

#### Evaluation et validation des acquis

Test au début et à l'issue de la formation. Exercices et questions orales en cours de formation.

Attestation de fin de formation individuelle.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous consulter afin d'étudier ensemble et de manière individualisée les possibilités pour suivre la formation.

#### Durée

7 heures.

#### Délai de réalisation

2 mois à réception du devis validé (sous réserve de disponibilité).

#### Contact

Pour toutes informations complémentaires, nous vous remercions de contacter Catherina WANG par téléphone au 04.74.78.43.05 ou par mail à [adv@securidis.fr](mailto:adv@securidis.fr)

## Programme

---

1. Contexte réglementaire :
  - Le règlement type ONU ;
  - L'ADR (présentation) et arrêté français (arrêté TMD) ;
  - Les autres réglementations ;
  - Le CSTMD.
2. Formation :
  - Les intervenants (1.3) ;
  - Les conducteurs (8.2).
3. Classement des MD :
  - Les classes ;
  - Les numéros ONU ;
  - Les désignations officielles ;
  - Les groupes d'emballage et les codes de classification ;
  - Les critères de classification.
4. Emballages :
  - Les instructions d'emballage ;
  - Les types d'emballage et homologation ;
  - L'emballage en commun ;
  - Le suremballage ;
  - Le marquage et l'étiquetage.
5. Véhicule-citerne / vrac :
  - Les agréments et codes ;
  - Le taux de remplissage ;
  - Les flexibles ;
  - La signalisation et le placardage.
6. Chargement et déchargement :
  - Les obligations des intervenants ;
  - Les interdictions de chargement en commun / les denrées alimentaires ;
  - Les contrôles (check-list) ;
7. Documents :
  - Le document ADR et IMDG ;
  - Le bordereau de suivi de déchets ;
  - Les mentions particulières ;
  - Les autres documents.
8. Véhicules et les conditions de transport :
  - Les caractéristiques du véhicule ;
  - Les équipements ;
  - Le calage et arrimage ;
  - Les interdictions ;
  - Les tunnels ;
  - Le stationnement ;
9. MD spécifiques :

Les matières infectieuses, les OGM, la neige carbonique, les dangereux pour l'environnement, les piles au lithium, l'amiante, ...
10. Sûreté :
  - Les mesures générales ;
  - Les MD à haut risque ;
  - Le plan de sûreté.

11. Exemptions :

- Les diverses exemptions ;
- Les exemptions totales ;
- Le 1.1.3.6.

12. Obligations des intervenants :

- Expéditeur / transporteur / destinataire ;
- Chargeur / remplisseur ;
- Déchargeur ;
- Emballeur ;
- Commissionnaire de transport.

13. Accidents/Incidents/Infractions :

- Les critères de déclaration et les rapports ;
- Les contraventions et délits.

14. Spécificités de l'activité TMD dans l'entreprise - Questions diverses.

---